

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 19 décembre 2014  
(convocation du 12 décembre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 12h  
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 11h30  
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme ZAMBON Josiane à partir de 11h  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin  
M. AOUIZERATE Erick à Mme BERNARD Maribel  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. DUBOS Gérard  
Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à M. CHAUSSET Gérard  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FELTESSE Vincent à Mme DELAUNAY Michèle

Mme JARDINE Martine à Mme BOUDINEAU Isabelle  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h  
Mme LACUEY Conchita à Mme FAORO Michèle  
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard  
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck à partir de 11h  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h15  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAUTUREAU Benoît à M. MARTIN Eric jusqu'à 10h  
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10h10  
M. ROBERT Fabien à M. SILVESTRE Alain à partir de 11h50

#### **EXCUSES :**

M. PUJOL Patrick, Mme CAZALET Anne-Marie

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Fonds d'Aménagement Urbain - appel à projet 2014 - candidature de La Cub**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) impose à toutes les communes de plus de 3500 habitants situées dans une intercommunalité de respecter un taux de logement social sur leur territoire. Les communes ne respectant pas cette obligation se voient contraintes à payer des pénalités, qui sont versées soit à l'intercommunalité de rattachement quand elle est délégataire des aides à la pierre (cas des communes de La Cub), soit à un établissement public foncier lorsqu'il en existe un sur le territoire, soit à défaut de ces deux premières solutions, au Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) régional.

C'est ainsi que le FAU dispose d'une enveloppe qu'il propose de réaffecter au logement social sur le territoire régional, via un appel à projet permettant de subventionner les collectivités qui investissent en faveur du logement social sur une ou des opérations identifiées. L'enveloppe disponible pour cet appel à projet est d'environ 1.7M€ et le FAU peut subventionner les dépenses de la collectivité jusqu'à 40, voire 60% selon les cas. La Cub en tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est éligible à cet appel à projet.

Compte tenu des critères d'éligibilité, il s'avérerait possible de candidater pour venir faciliter la sortie de l'opération de logement social du Projet Urbain Partenarial (PUP) de Fontanieu à Parempuyre, porté par Gironde Habitat, en lien avec la Direction de l'urbanisme de La Cub. Ce projet présenté en annexe, est aujourd'hui en difficulté en terme d'équilibre du bilan d'aménagement global, alors que le bailleur porte le foncier depuis longtemps. Pour mémoire, il figurait déjà dans la délibération communautaire n° 2014/0276 du 23 mai 2014, comme pris en compte par La Cub dans le cadre du programme triennal de logement social 2014-2016, pour sa première tranche.

Parmi les dépenses éligibles figurent notamment les aides accordées par la collectivité pour équilibrer le plan de financement d'une opération nouvelle de logements sociaux. La

candidature porte ainsi sur les aides prévues par La Cub, en application de son règlement d'intervention, pour 180 logements sociaux (aide communautaire de 1.818M€ sur la durée de l'opération), dont une première tranche de 80 logements est d'ores et déjà prévue pour un agrément en 2015 et pour une aide de l'ordre de 808 000 €. L'application du règlement du FAU permettrait d'obtenir si le projet est retenu par le FAU, une subvention de 851 200 € (dont 378 400 € pour la première tranche). La note de présentation de l'opération est jointe en annexe à la présente.

L'ensemble des pièces constitutives du dossier devant être fourni pour fin décembre 2014, en vue d'un comité de sélection au premier semestre 2015, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer le dossier de candidature au FAU, sur la base d'une subvention à hauteur de 851 200 € dont 378 400 € pour la première tranche.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** la loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5215-20,

**VU** les délibérations communautaires 2000/1009, 2000/1010 et 2007/0122 portant sur le Programme Local de l'Habitat (PLH),

**VU** la délibération communautaire 2014/0110 portant règlement d'intervention en faveur du logement social,

**VU** la délibération 2014/0276 du 23 mai 2014 portant validation de la programmation triennale de logements sociaux sur le territoire communautaire.

**ENTENDU le rapport de présentation**

**CONSIDERANT** l'opportunité pour La Cub d'obtenir des financements du Fonds d'Aménagement Urbain pour faciliter l'aboutissement d'une opération importante de logements sociaux sur une commune aujourd'hui déficitaire.

## DECIDE

**Article unique** : Monsieur le Président est autorisé à déposer un dossier de candidature à l'appel à projet du Fonds d'Aménagement Urbain, en vue de l'obtention d'une subvention au bénéfice de La Cub pour l'opération précitée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
24 DÉCEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 24 DÉCEMBRE 2014

M. JEAN TOUZEAU